

COMMUNICATION

Prestation d'insertion d'annonces dans la presse

Approbation du choix du prestataire

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent marché a pour objet l'insertion d'offres d'emploi, d'annonces légales et institutionnelles dans la presse locale, nationale et spécialisée.

Le marché actuel arrivant à échéance prochainement, il a été nécessaire, pour assurer le bon fonctionnement et la continuité des activités des services municipaux de lancer une nouvelle consultation.

Compte-tenu du montant global des prestations (de l'ordre de 600 000 € HT soit 717 600 € T.T.C maximum sur trois ans en cas de reconductions), et de la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques qualifiés disposant des moyens de réaliser la prestation, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Le présent marché sera conclu pour un an à compter de sa date de notification et sera reconductible de façon expresse, par deux fois, à échéance de chaque période annuelle. Sa durée totale, reconductions comprises, ne pourra pas excéder trois ans.

Il prendra la forme d'un marché à bons de commande en application des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics, le volume exact d'insertion d'annonces ne pouvant être défini à l'avance.

Les montants annuels affectés à la réalisation de cette prestation sont les suivants :

- montant minimum : 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC,
- montant maximum : 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC,

soit pour 3 ans (en cas de reconductions) :

- montant minimum : 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC,
- montant maximum : 600 000 € HT, soit 717 600 € TTC,

Il sera conclu soit avec un opérateur économique unique, soit avec un groupement d'opérateurs économiques solidaires.

La procédure d'Appel d'Offres Ouvert s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Un avis d'appel public à la concurrence, envoyé au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 17 octobre 2006, a été publié par ces derniers respectivement les 19 et 21 octobre 2006.
- La date limite de remise des offres était fixée au 11 décembre 2006, à 12 heures.
- Aux date et heures limites, deux sociétés ont déposé un pli.
- Le 12 décembre 2006, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des premières enveloppes remises par les deux sociétés, puis les a confiées au technicien référent pour analyse.
- Le 19 décembre 2006, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a déclaré les candidatures des deux sociétés recevables. Elle a ensuite procédé à l'ouverture et à l'enregistrement des secondes enveloppes et les a confiées au technicien référent pour analyse.
- Le 9 janvier 2007, la CAO, après analyse des offres, a attribué le marché à la société COMEDIANCE.

Je vous propose donc d'approuver l'attribution du marché relatif à l'insertion d'offres d'emploi, d'annonces légales et institutionnelles dans la presse locale, nationale et spécialisée, conformément au choix de la CAO.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 11.

COMMUNICATION

Prestation d'insertion d'annonces dans la presse

Approbation du choix du prestataire

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

considérant que le marché actuel arrive à échéance et qu'il a été nécessaire de lancer une consultation afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux,

compte-tenu du montant global des prestations (de l'ordre de 600 000 € HT soit 717.600 € T.T.C maximum sur trois ans en cas de reconductions), et de la nécessité de mettre en concurrence des opérateurs économiques qualifiés disposant des moyens de réaliser la prestation, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant qu'il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande, les prestations réalisées en fonction des besoins ne pouvant être définies à l'avance,

considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 9 janvier 2007, après analyse des offres, a attribué le marché relatif à l'insertion d'offres d'emploi, d'annonces légales et institutionnelles dans la presse locale, nationale et spécialisée à la société COMEDIANCE pour un montant annuel compris entre 59 800 € TTC et 239 200 € TTC,

vu le cahier des clauses administratives générales applicable en matière de fournitures courantes et services (CCAG/FCS),

vu le procès verbal de la CAO en date du 9 janvier 2007,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 32 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE, conformément au choix de la Commission d'Appel d'Offres, l'attribution du marché relatif à l'insertion d'offres d'emploi, d'annonces légales et institutionnelles dans la presse locale, nationale et spécialisée, à la société COMEDIANCE, pour un montant annuel compris entre 59 800 € TTC et 239 200 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 11.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 JANVIER 2007